



# La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie

Bimestriel

## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès fédéral

n°115 Mai - Juin - Juillet 2023 - Prix 1 €



7<sup>ème</sup> CONGRÈS - ROBERT SCHUMAN

# Un projet commun...

# Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.

## Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant - aidé » sa priorité.

Nous avons développé une plateforme avec un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que : **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme dédiée.



Accédez à la plateforme

Pour plus d'informations, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



0398-1222

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Sier 532461 832, n° LEI 969500681114U1F62, DirCom Groupe VYV/Agence Interne de communication - © Gettyimages - 12/22



# Le mot du Président



Cher(e)s Ami(e)s,

C'est un grand Plaisir de vous retrouver après la confiance que m'a octroyé le nouveau Conseil fédéral lors du Congrès de notre institution de mai dernier.

Comme vous le verrez plus loin, cette Comète est entièrement dévolue à notre 7<sup>ème</sup> Congrès fédéral CMTE du 2 au 4 mai dernier, où nous avons accueilli plus de 150 délégués représentant une grosse partie de nos syndicats rattachés à notre Fédération CFTC CMTE.

Lors de ces 3 jours, nous avons abordé de nombreux sujets en passant par la modification importante de nos statuts. Suite à la fusion des quatre Fédérations qui a créé la Fédération Chimie Mines Textiles Énergie, des secteurs avaient été Intégrés dans nos statuts. Depuis quelques années, nous nous sommes aperçus que ce modèle était de moins en moins adapté au fonctionnement et au développement de la Fédération CMTE. Un groupe de travail a planché sur l'évolution de nos statuts, afin d'optimiser notre fonctionnement en resserrant les équipes pour mieux appréhender des sujets spécifiques.

Lors de ces trois jours, ont été présentés le rapport d'activité des quatre dernières années de fonctionnement de notre Fédération CMTE, le rapport financier, le bilan de la formation syndicale et j'en passe.

Des tables rondes sont venues enrichir nos débats en commençant par la présentation et le rôle de l'Opco 2i (opérateurs de compétences Inter industrie) où un débat très intéressant s'est ouvert entre un grand nombre de délégués et les représentants d'Opco, dont son Président et sa Directrice générale. Puis une deuxième table ronde sur le rôle des aidants épaulée par certains de nos partenaires, dont Malakoff Humanis, Apgis, Klesia, Aesio, VYV. S'en est suivie, la troisième table ronde sur les élections professionnelles et le développement épaulée par le cabinet Secafi ; puis une dernière table ronde sur la réforme des retraites présentée par le Président confédéral et Malakoff Humanis. Un long débat très intéressant s'est ouvert.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants qui ont pris part tout au long de ces trois jours aux différents débats, ce qui m'a permis de voir que notre Fédération est bien vivante et pleine d'objectifs.

Une nouvelle équipe a été élue lors de ce Congrès, ainsi qu'un nouveau Bureau. Notre base de travail est de conforter notre représentativité dans l'ensemble des entreprises que couvre la Fédération CMTE. Nous avons fixé un objectif incontournable et obligatoire sur le développement de la communication fédérale et les relations que nous avons avec nos syndicats. Le nouveau Secrétaire général, Éric Sekkai et son adjointe Chantal Fabre doivent élaborer un plan de communication et de développement le plus rapidement possible. Au moment où je vous parle, le premier projet de développement et de communication vient d'être proposé à l'exécutif fédéral pour lecture, une deuxième réunion de travail aura lieu le 28 juillet afin de finaliser cette lecture du projet pour pouvoir le présenter au Bureau et au Conseil de septembre. Nous vous tiendrons informés et nous le publierons lors de la validation par le Conseil fédéral.

Je suis extrêmement satisfait de l'élection de la nouvelle équipe avec des profils nouveaux ; profils adaptés à la fonction qui leur a été attribuée. Notre objectif est de former ces nouveaux conseillers et conseillères dans le but de préparer la relève de 2027.

Une première étape de bilan sera faite dans deux ans lors du forum de mi-mandat qui aura lieu à Reims.

Je ne peux pas finir ce mot du Président sans remercier le nouveau Conseil fédéral qui m'a fait confiance en me renouvelant au poste de Président de notre belle et chère Fédération CMTE, et sans citer Antoine De Saint-Exupéry : « Préparer l'avenir, ce n'est que fonder le présent, il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. À quoi bon discuter cet héritage. L'avenir tu n'as point à le prévoir, mais le permettre ».

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Bien amicalement

Francis OROSCO  
Président fédéral

# sommaire



- Le mot du Président 3
- Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès fédéral 4/13
- Actualités sociales 14 - 15/18
  - Conforter l'offre de soins FILIERIS
  - DOSSIER MINES ASS
- Des Chiffres et des Dettes 19/20
- Le Billet d'humeur - Brève 21
- L'avis des nôtres - des autres 22
- Les Infos Utiles 23
  - Comment sécuriser nos données personnelles ?
- La vie du mouvement 24/26
  - Mineurs du Nord/Pas-de-Calais : entrevue avec FILIERIS
  - Formations fédérales
  - Plan formation 2023

## La comète



Organe Bimestriel de la Fédération CFTC  
CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE  
171, Avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS  
[www.cftc-cmte.fr](http://www.cftc-cmte.fr)

[cmtelacomete@laposte.net](mailto:cmtelacomete@laposte.net)

[contact@cftc-cmte.fr](mailto:contact@cftc-cmte.fr)

[cerfa-election@cftc-cmte.fr](mailto:cerfa-election@cftc-cmte.fr)

Directeur de la Publication : Francis OROSCO

Rédaction Administration : Martine ULTSCH

49, Rue Nicolas Colson - BP 70074

57803 FREYMING-MERLEBACH

03 87 04 49 85

C.P.A.P. : 0226 S 05940

I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €

Abonnement annuel : 6 €

de soutien : 15 €

Dépôt légal :

3<sup>e</sup> trimestre 2023

REPADRUCK

Zone industrielle zum Gerlen 6

66131 SARRBRUCK



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

Dans son tour de France, la Fédération CFTC-CMTE a choisi d'organiser son 7<sup>ème</sup> Congrès fédéral dans la Région Grand Est, et plus précisément à METZ, au palais des Congrès Robert Schuman en face du Centre Pompidou-Metz, musée d'art moderne et contemporain. La situation géographique de cette belle ville de METZ, à 1 heure 25 de Paris en TGV, était tout indiquée pour accueillir un congrès, la gare se trouvant directement derrière le palais des Congrès et les hôtels à proximité. Toutes les conditions étaient réunies, tout comme le temps au beau fixe.



Déjà quatre années sont passées depuis le dernier congrès de 2019 à LA GRANDE MOTTE. La pandémie de Covid-19 a quelque peu freiné la Fédération dans son élan et modifié les habitudes. Les confinements successifs, le pass sanitaire et les gestes barrières ont obligé tout le monde à fonctionner différemment. Les réunions ne se faisaient plus que par écrans interposés, le télétravail s'est fait une place de choix dans la société et tout cela manquait clairement de chaleur humaine.

Mais après trois années de galère, les choses sont revenues petit à petit à la normale. La Covid n'a pas disparu, mais ses ardeurs se sont calmées et ceci nous a permis de nous retrouver à METZ pour ce 7<sup>ème</sup> Congrès fédéral du 2 au 4 mai 2023.

### Mardi 2 mai 2023



Francis OROSCO, Président sortant de la Fédération CFTC-CMTE, accueille les congressistes en ce mardi 2 mai à 14 heures, et rappelle le souvenir de ceux qui nous ont quittés durant ces quatre dernières années, dont Simon GARCIA des Mineurs du Centre-Midi. Il appelle à observer une minute de silence en leur mémoire.

Il ouvre le congrès ordinaire et présente l'ordre du jour, notamment le programme des tables rondes qui animeront ces 3 journées.

Francis OROSCO expose les différents chapitres du règlement intérieur du congrès, le premier point à l'ordre du jour. Sans commentaire ni question, le congrès l'adopte à l'unanimité des présents.

S'en suit la mise en place du bureau de vote, présentée par Eric GROH, Trésorier fédéral. Cette année, les votes

se feront de façon électronique. C'est le Président du bureau de vote, Pierre BAILLY qui en explique les modalités. Puis c'est le rapporteur de la commission des mandats qui fait le compte rendu de la commission du 24 avril dernier et donne des explications quant à la conformité ou non-conformité des syndicats pour voter lors du congrès. Tous secteurs confondus, le nombre de voix s'élève à 15 166. Francis OROSCO précise que tout a été fait afin de donner la possibilité à tous les syndicats de la Fédération de participer et voter au congrès. Il est regrettable que certains n'aient pas été présents malgré les relances effectuées.



Le rapport d'activité est le point suivant à l'ordre du jour. C'est Angélique ESPADE NIQUET, Secrétaire générale sortante, qui en fait la lecture.

Raphaël MARGHERITA, Président du Secteur Mines, prend la parole et émet quelques réflexions quant à l'absence des Secteurs Chimie, Textile et Énergie dans ce rapport. Il souligne l'activité encore très dense du secteur Mines et remercie tous les militants des différentes régions pour leur investissement et la tenue des permanences, malgré une moyenne d'âge assez élevée dans certaines régions. La relève semble toutefois pointer le bout de son nez avec des jeunes prêts à poursuivre le travail déjà accompli. La présence de tous les syndicats à ce congrès prouve une fois de plus que les mineurs ne sont pas une branche morte de la Fédération mais qu'ils sont un exemple à suivre de par leur vivacité et leur présence sur le terrain, car il n'y a qu'ainsi que la CFTC grandira et gagnera sa représentativité.



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE



Eric SEKKAI, Président du Secteur Chimie, intervient dans la foulée et parle du travail accompli durant ces quatre années, y compris pendant la pandémie, malgré toutes les difficultés rencontrées, en fournissant de l'aide au Textile et à l'Énergie lorsque ceux-ci en faisaient la demande. Il n'a pas souhaité que paraisse dans le rapport d'activité un rapport ne retraçant pas pleinement ce qui a été réalisé durant la mandature et a préféré en parler de vive voix au congrès. Il met l'accent sur la nécessité de travailler ensemble et non chacun dans son coin, au vu des défis qui nous attendent. Il fait le constat d'un manque de temps mais aussi d'envie, il faut remonter pour avancer et continuer à accomplir un travail d'ampleur sur le terrain.

Francis OROSCO rappelle le regroupement improbable des quatre fédérations qui constituent la CMTE, et pourtant cela fonctionne. La Chimie et le Textile sont en plein développement et les résultats aux élections le prouvent, mais aussi le secteur Mines, car il y a encore de l'activité malgré la fermeture des mines. En ce qui concerne l'Énergie, la dynamique est positive dans la branche nucléaire au CEA, mais aussi chez Engie. Chez EDF après une traversée du désert et la perte de la représentativité, il faut remonter la pente et faire un travail de fond sur le terrain.



Francis OROSCO donne la parole au public et c'est Kurt SCHIRLE, du secteur Mines, trésorier de l'UNAR CFTC, qui prend le micro. Il suggère que les retraités des différents secteurs, autres que ceux des Mines déjà très actifs au sein de l'UNAR, continuent à cotiser en tant que retraités dans leur syndicat afin de soutenir l'UNAR dans son action pour l'intérêt des retraités mais aussi des actifs avec l'appui de la Fédération et de la future commission des retraités.

Francis OROSCO précise que le contexte tourmenté des quatre dernières années n'a pas permis à la commission des retraités de tenir toutes ses réunions. Il espère que celle-ci pourra enfin fonctionner normalement avec l'ensemble des secteurs.

Un débat s'instaure quant à la nécessité de garder les adhérents une fois en retraite. Le constat est fait qu'il n'y a pas de solution miracle pour motiver les retraités à rester adhérents. Éric GROH donne l'exemple des mineurs, qui de tous temps ont su maintenir les retraités dans l'effectif de la CFTC au travers de la tenue de permanences sur



leurs besoins et préoccupations spécifiques. Ceci pourrait être appliqué dans les autres secteurs afin de fidéliser cette population au sein de la CFTC.

Dominique JEANNETEAU rappelle les très bons résultats obtenus dans certaines branches du Textile, notamment dans la maroquinerie chez Louis Vuitton ainsi que dans la cordonnerie, la chaussure... La CFTC est quasiment représentative dans toutes les branches du Textile malgré toutes les difficultés rencontrées ; un important travail a été effectué sur le terrain.

Pascal FREMONT insiste également sur le travail réalisé par la Fédération dans les différentes instances et son implication dans le dialogue social.

Francis OROSCO confirme que la Fédération CFTC-CMTE a su s'imposer, s'affirmer et ainsi devenir un interlocuteur incontournable dans les négociations d'accords.

Le rapport d'activité est voté de façon électronique et l'annonce des résultats du vote sera connu plus tard dans l'après-midi.

Il a été nécessaire d'adapter les statuts pour pérenniser et optimiser le fonctionnement de la Fédération sur le plan administratif. Depuis 2011, l'équipe en place a su assainir les comptes de la Fédération et obtenir toutes les certifications année après année, ainsi que celle de 2022, certifiée par le commissaire aux comptes et par le conseil fédéral une semaine avant le congrès. C'est avec fierté que Francis OROSCO félicite le pôle comptable avec Nicole DUBAR, le Trésorier fédéral, Eric GROH, et son adjoint, Joseph MUNICH, pour le travail accompli, qui permet à la Fédération d'être sur les rails financièrement et structurellement.

Il déplore le manque de communication des syndicats vers la Fédération ; ce problème est récurrent. La Comète et la newsletter sont des vecteurs d'informations qui fonc-



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

tionnent grâce au travail conséquent de Martine ULTSCH (M.U.) et avec la contribution périodique des informations du Secteur Mines pour ce qui concerne le journal fédéral. Il y a un effort à faire du côté des autres secteurs où l'actualité est tout de même importante et mérite également d'être connue. Le site internet administré par Martine est lui aussi concerné. C'est un vecteur d'information immédiate dont il ne faut pas se priver ; aux syndicats de faire remonter l'actualité afin de développer son attractivité et sa visibilité.

On note également l'évolution plus que favorable de la formation fédérale qui a pris une ampleur inédite avec jusqu'à 20 sessions par an, encadrées sur le plan administratif par Joseph MUNICH et son adjoint Patrice UREK. Des formateurs et formatrices sont venus grossir les rangs pour répondre à la demande, apprendre aux nouveaux militants ce qu'est la CFTC et développer leurs compétences sur le plan syndical, afin d'affronter sereinement le dialogue social dans l'entreprise.

Francis OROSCO remercie Michèle BENZAKEN, qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour son travail d'assistante administrative au pôle formation. La Fédération lui souhaite le meilleur dans sa nouvelle vie.

Il a une pensée pour Jacques SIEBERT, de la CFTC Continental Sarreguemines, et Francis LUCAS, du Secteur Mines, tous deux en proie à des problèmes de santé qui les empêchent d'être présents à ce congrès. L'ensemble du congrès souhaite du courage et un prompt rétablissement à ces deux amis et militants incontournables.

En ce qui concerne le développement de la Fédération, c'est Éric SEKKAI qui est en charge de mener à bien la tâche, et il en a la compétence et la volonté. Il a su s'entourer et le travail déjà effectué en est la preuve. On peut donner en exemple les 49 % obtenus chez Louis Vuitton qui parlent d'eux-mêmes, mais aussi chez La-coste.

Dans l'Énergie, chez ENGIE, une équipe CFTC motivée a permis de maintenir la représentativité. Pour le CEA et la branche nucléaire, la transition écologique fait que les centrales nucléaires sont redevenues incontournables, et la CFTC y a toute sa place au vu des mandats qu'elle détient. Elle est un interlocuteur de premier plan, connu et reconnu.

D'autre part, il est important, pour bien communiquer avec nos syndicats, de mettre à jour toutes les adresses email, afin d'avoir l'assurance que le message est bien arrivé à destination. La priorité de la Fédération est de resserrer le lien avec ses syndicats. Des efforts sont encore à faire pour la représentativité mais la volonté est là



pour faire évoluer et progresser la Fédération. Un grand MERCI à toutes les équipes qui œuvrent au quotidien.

Après la pause, Francis OROSCO ouvre le congrès extraordinaire et donne la parole à Raphaël MARGHERITA qui présente les nouveaux statuts modifiés de la Fédération. Les quatre secteurs seront remplacés par des commissions de travail avec un animateur qui pourra convoquer la commission en fonction de l'actualité ou d'un impératif particulier avec les personnes concernées. Ce fonctionnement semble plus rationnel et limitera les dépenses à l'essentiel sous l'égide de la Fédération. Chaque animateur de commission issu de son « ancien secteur » sera également vice-président de la Fédération. Cette modification majeure des statuts a pour but plus d'efficacité et plus d'économies. Le Congrès passe au vote électronique des statuts.

L'ordre du jour se poursuit par la présentation du bilan de la formation fédérale par son responsable, Joseph MUNICH. Il remercie chaleureusement Michèle BENZAKEN pour sa collaboration pendant toutes ces années et lui souhaite une belle retraite. Il met à l'honneur les formateurs, Maurice STELLA, Brigitte STEIN, Vanessa NOGUES, Thierry BATTMANN et Pierre BAILLY, Nathalie FRAZIER et Ouardia LOMBARDI. Quatre nouveaux formateurs issus de la CFTC Sanofi sont en cours de formation pour venir agrandir les rangs.

Joseph MUNICH fait une présentation détaillée de l'exercice 2019-2022.

Il remercie le Président et le trésorier de la Fédération ainsi que Cléo et Nicole pour leur collaboration. Le succès des formations fédérales est collectif et fait grandir la CFTC au sein des entreprises.



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

Il s'en suit un tour de salle où des réponses ont pu être données aux différents questionnements concernant la formation. Joseph insiste sur l'importance de commencer par une FIME (formation initiale des mandatés et élus) pour apprendre à connaître la CFTC, son histoire et sa spécificité dans le monde syndical.

Après quelques péripéties techniques, les résultats du vote des statuts ont pu être communiqués : 18 votes pour, 1 contre et 0 abstention. Ceux-ci ont été approuvés à la majorité des votants.

Cette première journée se termine par un pot de bienvenue.

### Mercredi 3 mai 2023



La journée débute par le rapport financier du Trésorier, Eric GROH. Il laisse la parole à l'expert-comptable de la Fédération, Anne MARCHAL, qui fait une présentation exhaustive des comptes de l'exercice 2019-2022 avec un support visuel projeté sur grand écran. Un temps est donné aux congressistes pour les questions réponses. Eric GROH explique les mesures d'économies mises en place et prévues à l'avenir pour pérenniser le fonctionnement économique de la Fédération.

C'est Anne MARCHAL qui présente le rapport du commissaire aux comptes de la Fédération qui n'a pas pu être présent au congrès. Les comptes ont été approuvés sans réserve.

Le Trésorier remercie Anne MARCHAL, le commissaire aux comptes, et plus particulièrement Nicole DUBAR pour l'important travail qu'elle réalise et sa précieuse collaboration, mais aussi Joseph MUNICH, son fidèle adjoint. C'est le travail d'une équipe soudée.

La certification des comptes depuis de nombreuses années est une preuve de bonne gestion des comptes de la Fédération. On passe au vote électronique du rapport financier.

En attendant le résultat, les candidats au conseil sont présentés. Le rapport financier est voté à l'unanimité et quitus est donné au Trésorier, Eric GROH.

Après la pause, la première table ronde de ce congrès a pour sujet la « Formation professionnelle OPCO 2i » animée par Francis OROSCO.



Les intervenants de l'OPCO 2i sont présents en visio : Stéphanie LAGALLE-BARANES, Directrice générale, Pascal LE GUYADER, Président de l'OPCO 2i et Directeur général adjoint du LEEM (organisation professionnelle des entreprises du médicament), Stéphanie VERHAEGHE, Directrice Appui aux branches et action prospective.



Cet organisme est un opérateur de compétences inter industriel et formation dans le secteur industriel. Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre de leurs projets ressources humaines, formation et apprentissage.

« La loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel», adoptée le 5 septembre 2018, a modifié profondément le système de la formation professionnelle tant au niveau des dispositifs que des financements et des acteurs.

En créant les opérateurs de compétences, l'objectif est de permettre aux branches professionnelles de se réunir dans une logique de filière pour créer des ensembles cohérents en termes de métiers, de compétences, de mobilité ou encore d'enjeux liés à la formation.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, 11 opérateurs de compétences (OPCO), dans lesquels sont réparties 329 branches pro-



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

fessionnelles, ont remplacé les 20 opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA). C'est dans ce contexte qu'a été signé l'accord portant création d'OPCO 2i. Ce nouvel opérateur de compétences interindustriel rassemble 32 branches professionnelles réparties au sein de 11 Sections paritaires professionnelles (SPP) :

- Énergie et Services énergétiques
- Chimie
- Pétrole
- Pharmacie
- Plasturgie, Nautisme et Composites
- Papier Carton
- Ameublement, Bois, Jouets et Puériculture
- Matériaux pour la construction et l'industrie, Verre
- Métallurgie et Recyclage
- Caoutchouc
- Industries créatives et techniques, Mode et Luxe

Il reprend partiellement ou totalement les champs de compétences des OPCA OPCAİM, OPCA DEFi, OPCA 3+, AGEFOS-PME et OPCALIA. »

L'OPCO 2i bénéficie d'un réseau de proximité très bien développé, au plus près des entreprises et de leurs salariés, avec pour mission de les informer, les sensibiliser et les accompagner afin de définir leurs besoins en matière d'emploi et de formation professionnelle, de politique RH, de GPEC... De favoriser les développements des compétences, le maintien dans l'emploi, l'accès à la qualification... Mais également de faciliter les recrutements et l'insertion professionnelle au travers du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

Une grande campagne de communication est mise en œuvre, au travers d'un clip de 45 mn diffusé à la télévision et dans les cinémas, ainsi que sur les supports publicitaires mais aussi sur les réseaux sociaux afin de toucher tout le monde.

Les trois intervenants, Stéphanie LAGALLE-BARANES, Pascal LE GUYADER, et Stéphanie VERHAEGHE ont effectué une présentation très complète, mettant en avant toutes les spécificités d'OPCO 2i par rapport à d'autres opérateurs de compétences.

Cette table ronde très appréciée a suscité de nombreuses réactions et questionnements, concernant entre autres l'enjeu de la transition écologique et les besoins en formations s'y rapportant. Francis OROSCO clôt la table ronde et propose de prévoir un webinar dans les prochains mois afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'y participer et d'approfondir le sujet. Il remercie chaleureusement les intervenants d'OPCO 2i d'avoir pris sur leur temps pour cette table ronde.



Après le déjeuner, le congrès se poursuit avec une table ronde sur « l'aide aux aidants », un sujet ô combien d'actualité avec le vieillissement de la population et les différentes pathologies qui s'y rattachent. C'est Raphaël MARGHERITA qui mène le débat avec l'appui de nos partenaires sur ce thème.

Béatrice QUETIER de Malakoff Humanis donne un aperçu de ce qui définit les aidants avec les chiffres clés qui représentent environ 9 millions d'aidants identifiés. Antoine KERVIEL d'AESIO présente les dispositifs légaux.

David RIBOH d'APGIS expose les conséquences de la charge mentale sur les aidants, au point d'en négliger sa propre vie de famille en se focalisant sur la personne aidée. D'autre part, les démarches administratives demeurent extrêmement lourdes et longues. Le risque de dépression est deux fois plus élevé chez les aidants que dans la population moyenne. Problèmes de sommeil, stress et douleurs physiques sont souvent un lot quotidien pouvant mener au burnout. Des plateformes d'écoute existent pour trouver un soutien.

Thierry WEISHAUBT du Groupe VVY fait un focus sur les jeunes. En effet, la moyenne d'âge de l'aidant se situe entre 36 et 39 ans. On peut commencer à être aidant à 60 ans et plus ou même très jeune, voire dans l'enfance. Avec une espérance de vie plus longue, nous sommes dorénavant quatre générations sur la planète et non plus trois, ce qui implique forcément des besoins plus importants en aides.

En ce qui concerne les aidants jeunes, il a été vérifié que dans les lycées, il y a au moins 4 élèves par classe qui se trouvent dans une situation d'aidant pour un frère ou une sœur, un membre de la famille en situation de handicap, un parent, un grand parent... Il est donc une nécessité absolue d'identifier et d'accompagner ces jeunes, tant à



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

l'école que dans le domaine professionnel lorsqu'ils sont salariés, par exemple dans l'aménagement du temps de travail et la reconnaissance de leur situation d'aidant.

Stéphane RIVAUX du groupe KLESIA présente les dispositifs complémentaires, notamment sous forme numérique à consulter sur internet, afin d'obtenir toutes les informations quant aux aides pour les aidants : congés, séjours de répit dans des maisons spécialisées, aides financières...

Un tour de salle est fait pour les questions réponses. Il en ressort qu'il y a un besoin de reconnaissance de l'aidant, notamment pour ses droits à la retraite, ce qui n'est pas le cas actuellement, et la nécessité d'effectuer une détection de fragilités pour les aidants qui s'épuisent et négligent leur propre santé ; un réel travail d'accompagnement est à effectuer. La question des prises en charges financières se pose, il faudra trouver des solutions pour ce qu'on appelle la « 5<sup>ème</sup> branche » de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie consacrée par la loi du 7 août 2020.

Raphaël MARGHERITA remercie tous les partenaires ayant participé à cette table ronde.



La suivante a pour thème « les élections professionnelles et développement », elle est pilotée par Eric SEKKAI avec Sylvie FEIKE du Cabinet SECAFI spécialisé dans l'expertise, l'assistance et le conseil auprès des instances représentatives du personnel et les organisations syndicales, Jean-Noël CHABOT délégué syndical central CFTC chez Louis Vuitton, Emmanuel CHAPRON délégué syndical CFTC chez LFB (groupe pharmaceutique spécialisé en biothérapies), et Mustafa BABACAN CFTC Continental Sarreguemines.

Sylvie FEIKE refait l'historique de la mise en place des CSE, chiffres à l'appui. Elle explique de façon exhaustive



le fonctionnement du CSE, le processus préélectoral et postélectoral, la réglementation entourant les élections professionnelles dans l'entreprise. Le monde du travail a évolué et les nombreux départs en retraite laissent la place aux salariés plus jeunes moins motivés par le syndicalisme et moins enclins à faire des sacrifices au détriment de leur vie personnelle. La parité n'est pas toujours possible dans toutes les branches professionnelles. Or, la CFTC peut être fière d'avoir quasiment atteint la parité dans la Chimie.

En ce qui concerne le développement, Jean-Noël CHABOT explique que seul le syndicalisme de terrain au contact de la base permet de promouvoir la CFTC et d'en récolter les fruits. Les résultats des élections chez Louis Vuitton en sont la preuve. Il en va de même pour Emmanuel CHAPRON qui applique le principe identique du travail de terrain pour grossir les rangs de la CFTC en faisant des adhésions. Mustafa BABACAN met en avant l'importance d'avoir des représentants de proximité dans tous les secteurs de l'entreprise. La CFTC Continental Sarreguemines est fière de compter des femmes dans son effectif, actives sur le terrain syndical.

Le sujet des élections professionnelles et développement suscite de nombreuses réactions, questions et commentaires dans la salle, chaque intervenant apporte son témoignage et fait part de son expérience. L'échange est fructueux et Sylvie FEIKE du Cabinet SECAFI a apporté son expertise au débat, tout comme les militants présents autour de cette table ronde. Eric SEKKAI les remercie pour leur participation et clôt la table ronde.

Après la pause déjeuner, nos amis de la MACIF procèdent au tirage au sort de la tombola grâce à la main innocente de Caroline. Quatre casques pour vélo et trottinette ont





## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

ainsi été gagnés. Merci à notre partenaire pour ce moment de détente.

Francis OROSCO accueille Cyril CHABANIER, Président confédéral, qui nous a fait l'honneur d'être présent au 7<sup>ème</sup> congrès fédéral avec Eric HEITZ, Secrétaire général confédéral, et Valérie CAZOTTES de la Confédération.



Une dernière table ronde et non la moindre se met en place. Elle traite du sujet brûlant de la réforme des retraites et c'est Cyril CHABANIER, au cœur des négociations, qui s'attèle à informer le congrès des dernières avancées et de la position de la CFTC face à l'intransigeance du Gouvernement.

Le Président confédéral remercie la Fédération pour son invitation à ce congrès, mais aussi les adhérents et militants pour leur participation sans faille à toutes les manifestations organisées dans les différentes régions contre la réforme des retraites. Il met l'accent sur l'absence de caisse de grève à la CFTC, et salue l'abnégation des manifestants CFTC qui ont subi des pertes de salaires sans perdre leur motivation. Il salue également la collaboration sans faille de l'intersyndicale.

Cyril CHABANIER fait un court exposé des différentes solutions envisagées par le Gouvernement pour en arriver à la réforme telle qu'elle a été promulguée. Celle-ci est particulièrement injuste et la CFTC a fait des propositions à la première ministre qui n'ont pas été retenues. Le critère essentiel qui devrait faire partir plus tôt à la retraite est la pénibilité. Mais se pose aussi le problème du travail des seniors qui pour une grande partie ne sont plus en activité au moment de leur départ en retraite. En effet, l'âge auquel certaines entreprises se débarrassent de leurs seniors est 59 ans. Ceux-ci se trouvent alors en situation d'invalidité, de chômage ou de maladie au moment de leur départ en retraite.

Quel intérêt y a-t-il à reculer le départ en retraite tant que les seniors ne seront pas considérés comme des salariés à part entière sur le marché du travail.



S'il faut couvrir le déficit de la caisse de retraite, il y a d'autres solutions que de faire passer l'âge légal de départ de 62 à 64 ans.

Le passage en force de la loi n'a pas été la meilleure façon de calmer les esprits et poursuivre le dialogue sereinement. On peut déplorer que le conseil constitutionnel ait retiré de la réforme initiale les mesures plus favorables telles que la pénibilité, l'emploi des seniors et les reconversions.

En conclusion, il faut profiter de cet immense mouvement social pour peser de tout son poids et aller s'asseoir à la table des négociations. Car de nombreuses revendications sont encore à l'ordre du jour et peuvent aboutir. La CFTC doit se positionner parmi les organisations syndicales de tête, car elle reste force de proposition sur laquelle il faut compter.

Cyril CHABANIER a exposé la réforme des retraites d'une façon concise mais claire, car les impératifs du congrès ne laissent que peu de temps pour un sujet d'actualité aussi capital.

Il se prête de bonne grâce et avec une pointe d'humour aux questions réponses et remercie une nouvelle fois la Fédération de l'avoir convié à ce 7<sup>ème</sup> congrès.

Mathias RIBOH, de Malakoff Humanis, apporte quelques informations complémentaires aux questionnements dans le cadre de cette réforme, notamment en ce qui concerne l'estimation de l'augmentation des coûts engendrés par son application sur la prévoyance, les décès, les arrêts de travail. D'autre part, il émet quelques réserves quant à l'élargissement du 100 % santé prévu par le gouvernement, sans concertation avec les assureurs et les complémentaires santé comme cela est le cas avec les partenaires sociaux.



Francis OROSCO remercie chaleureusement Cyril CHABANIER et Mathias RIBOH pour leur contribution à la table ronde.

Pour clore la journée, Pierre BAILLY énonce les résultats de l'élection du conseil fédéral. Dans la foulée, le conseil



## Spécial 7<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération CFTC - CMTE

nouvellement constitué se réunit pour élire le bureau fédéral, dont les résultats seront proclamés le lendemain matin à la reprise des travaux.

Le congrès est invité à la soirée festive pour un moment de convivialité et de détente, devant un très bon repas aux saveurs locales, et avec l'excellent Vladimir Spoutnik et son assistante Bernadette qui ont assuré l'animation dans une ambiance du tonnerre de Zeus.

### Jeudi 4 mai 2023

La dernière journée de congrès débute par la présentation du nouveau bureau fédéral élu par le conseil. C'est Mustafa BABACAN, plus jeune membre du conseil, qui en fait la lecture.



#### Le Bureau fédéral

Francis OROSCO – Président  
Najat LAAZIRI – Vice-Présidente Chimie  
Raphaël MARGHERITA – Vice-Président Mines  
Herve DLUZNY – Vice-Président Textile  
Patrick BIANCHI – Vice-Président Énergie  
Éric SEKKAI – Secrétaire général  
Chantal FABRE – Secrétaire générale adjointe  
Éric GROH – Trésorier  
Joseph MUNICH – Trésorier adjoint  
Christian BILLEBAULT – Référent Fichier

#### Les autres membres du Conseil fédéral

Mustafa BABACAN  
Frédéric BAQUEVILLE  
Jean-Noël CHABOT  
Philippe CHARRIER  
Fabien COTTE  
Éric DESCOMBRIS  
Thierry DELACROIX  
Aline DEMARLE  
Angélique ESPADE-NIQUET  
Léo JONCART  
Delphine LANEVE  
Arnauld PRIGENT  
Francis TISER  
Patrice UREK

Les Vice-Présidents seront à la tête des commissions de



travail qui remplacent les secteurs dans la nouvelle mandature, conformément aux statuts. Ils ont une mission importante dans le développement de la CFTC afin de redynamiser toutes les branches professionnelles dans le but de maintenir ou regagner la représentativité.

C'est Eric SEKKAI, élu Secrétaire général, qui présente le rapport d'orientation pour les quatre années à venir. Il explique le projet commun pour une Fédération pérenne. L'échéance de 2025 pour la représentativité reste l'enjeu principal pour lequel il faut tout mettre en œuvre. La Fédération CFTC-CMTE sera plus que jamais présente auprès de ses syndicats. N'hésitez pas à vous adresser à la Fédération, les locaux du 171 Avenue Jean Jaurès à Paris vous sont ouverts, c'est votre maison !



Vous pouvez consulter le rapport d'orientation sur le site internet de la Fédération [www.cftc-cmte.fr](http://www.cftc-cmte.fr) dans l'onglet « qui sommes-nous, nos instances ».

Le vote du rapport se fait à main levée. Il est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée aux partenaires. Chacun fait une rapide présentation de l'activité de son groupe : Malakoff Humanis, SECAFI, AESIO MUTUELLE, VYV, KLESIA, APGIS.

Cyril CHABANIER, appelé par d'autres obligations, remercie chaleureusement la Fédération de l'avoir invité, et souhaite à tous une bonne fin de congrès. Il rappelle la tenue du congrès confédéral à Rennes au mois de novembre prochain ainsi que le travail à effectuer pour que la CFTC poursuive son développement aux côtés des salariés.



Enfin, Francis OROSCO, reconduit dans ses fonctions de Président fédéral, remercie le congrès et les syndicats pour leur confiance. Il salue la nouvelle équipe fédérale et l'encourage pour les quatre années à venir ; sans oublier Cléo CAILLE, son assistante, pour le travail réalisé.



**Spécial**  
7<sup>ème</sup> Congrès  
de la Fédération  
CFTC - CMTE



La Fédération mise tout sur la communication et le développement essentiels pour le gain et la consolidation de la représentativité. Un gros travail de reconstruction est à faire dans certaines branches professionnelles. La CFTC continue tout de même à dialoguer avec les directions et à être force de proposition, même si elle ne s'assoit pas autour de la table des négociations là où elle n'est plus représentative.

Globalement, en ce qui concerne la représentativité, la CFTC n'a pas à rougir et doit poursuivre sa croissance afin de maintenir un dialogue social constructif dans les entreprises. Le rajeunissement et la féminisation du syndicalisme CFTC sont en marche.

Pour une meilleure communication, Francis OROSCO ap-

pelle tous les participants à ce congrès à faire connaître leur adresse mail à la Fédération au « [secretariat@cftc-cmte.fr](mailto:secretariat@cftc-cmte.fr) » afin de créer un mailing spécifique pour faire circuler l'information de façon optimale. Des webinaires sont d'ores et déjà organisés et vont être amplifiés afin que tous ceux qui le souhaitent puissent y participer.

N'oublions pas que l'union fait la force, il faut avancer ensemble et se dire les choses.

Le Président est satisfait du 7<sup>ème</sup> congrès de la Fédération CFTC-CMTE, il félicite toute l'équipe d'organisation, le personnel fédéral et tous ceux et celles qui ont contribué à son bon déroulement, ainsi que Sacha et toute l'équipe du Palais des Congrès et le traiteur pour leur prestation sans faille. Ce congrès de Metz restera un excellent souvenir.

**VIVE LA CFTC-CMTE !**

M.U.



**Le Conseil fédéral**



**Spécial**  
7<sup>ème</sup> Congrès  
de la Fédération  
CFTC - CMTE

**Les partenaires  
de la Fédération...**



**Nous les remercions pour leur présence à nos côtés !**

# Conforter l'offre de soins FILIERIS

En 2011, la CFTC s'est opposée au plan de démantèlement de l'offre de santé du régime minier vouée à être éclatée en plusieurs opérateurs régionaux au plus tard au 31 décembre 2013.

Les actions de la CFTC, avec les syndicats et l'ensemble des Fédérations ainsi que l'appui des collectivités territoriales minières, ont mis en échec ce projet avec la suppression de l'article 80 du décret du 30 Août 2011.

Au conseil d'administration du mois de juin 2021, la DSS nous annonce qu'il n'y aurait plus de COG, juste une prolongation de celle en cours et un basculement vers l'UGECAM. La CFTC, avec les autres organisations syndicales, s'est mobilisée au travers de différentes actions et une COG de trois ans (fin 2024) confirmant le droit des mineurs et l'engagement des discussions pour garantir l'offre de santé (Filiaris) dans le cadre d'un rapprochement avec le régime général.

La CFTC, avec les autres organisations syndicales, à l'exception de FO, a travaillé sur le contenu d'un schéma cible qui devrait être intégré dans la COG du régime général qui porte sur la période 2023-2027 dans une logique de coopération de caisse à caisse.

Dans un contexte général d'accès au système de santé qui se dégrade, la CAN-Filiaris reste la seule offre de santé structurée directement par une caisse nationale de sécurité sociale, lui assurant ainsi un financement dédié à un pilotage national. Cette offre est largement ouverte à tous les assurés sociaux.

Le devenir de son offre de santé est entré dans une phase de discussions en vue de fixer un schéma cible de rapprochement entre la Caisse nationale d'Assurance Maladie et la CAN-Filiaris, avec les difficultés d'accès aux soins mais aussi la coordination de ceux-ci, permettant à l'État de réellement conforter l'offre de soins Filiaris, déployer ses objectifs de prévention et de répondre aux besoins des territoires les plus fragilisés.

Décider de mettre en œuvre cette véritable coopération, donnerait à la CAN-Filiaris la stabilité qui est indispensable pour crédibiliser les recrutements de professionnels de santé qui manquent un peu partout.

La CAN-Filiaris pourrait se voir confier une mission particulière avec notamment ses établissements et services médico-sociaux en matière de prévention, de maintien à



la délégation CFTC : Eric GROH et Raphaël MARGHERITA

domicile des personnes âgées, de prise en charge globale de la personne et des maladies chroniques.

L'État peut se servir de la CAN-Filiaris comme opérateur public en lui donnant les moyens de recruter des médecins, des spécialistes, des professionnels de santé en exercices coordonnés autour du patient.

Les discussions qui sont en cours revêtent des enjeux importants pour nos territoires. La multiplication des réunions nous interroge. S'agit-il de conforter le plus rapidement possible cette offre de santé minière, son unicité, ses particularités et de fixer le principe de coopération de caisse à caisse ou de faire un come-back et de tenter de dynamiser le régime spécial, de sa caisse nationale CANSSM avec une intégration rapide au régime général ?

À cet égard, la CFTC, avec ses partenaires, a décidé d'interpeller les élus en leur proposant d'adopter une motion pour conforter l'offre de santé minière au service de toutes les populations.

Les discussions en cours avec Mme Marie-Ange DESSAILLY CHANSON, missionnée par la Direction de la Sécurité Sociale sur les perspectives de rapprochement entre la CAN-Filiaris et la CNAM, devront, entre autres, faire des propositions afin de mettre sur pied une instance de coordination, qui elle sera en charge de définir un schéma cible.

Affaire à suivre dans les prochaines semaines.....

Eric GROH

# Dossier Mines

## Action Sanitaire et Sociale

### Modification des aides

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Suite à l'analyse du réalisé budgétaire 2022 fait en début d'année, il a été constaté une sous consommation des prestations en matière d'Action sanitaire et sociale. Par courrier en date du 6 mars, la CFTC a interpellé la Direction pour ouvrir des discussions et a fait des propositions pour améliorer et revaloriser les prestations servies à nos mineurs dans le cadre de l'Action sanitaire et sociale. Après deux réunions de travail sur le dossier, le CA du 16 juin 2023 a validé la modification du règlement national Action sanitaire et sociale de l'Agence. Comme toujours, cette politique qui s'inscrit dans le cadre du « bien vieillir à domicile » est calculée en fonction des ressources mensuelles et des tranches de revenu comme par le passé ainsi que des disponibilités budgétaires.

Ces nouvelles mesures représentent en moyenne une revalorisation de 18 % par prestation servie. De même, il est à noter l'élargissement de la prestation incontinence aux mineurs ressortissants de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et la prise en charge d'une séance supplémentaire de pédicurie.

La CFTC se félicite que la plupart de ses propositions aient été prises en compte. Elle considère que ces avancées sont importantes pour nos ayants droit dans le cadre du « bien vieillir à domicile ». Elle regrette que des mesures telles que les frais de transport pour se rendre chez un généraliste ou une me-



sure inflation en fin d'année comme l'aide exceptionnelle de 75 € pour les plus bas revenus n'aient pas été retenues.

Pour la CFTC, le budget ASS pour 2023 alloué par l'État devrait permettre de maintenir, pour cette année encore, cette aide exceptionnelle. Dès la rentrée de septembre, elle mettra tout en œuvre pour y parvenir.

Elle a rappelé à la Direction que le barème ASS doit être adapté régulièrement en fonction des disponibilités budgétaires et des nouveaux besoins.

La CFTC continuera à vous tenir informés au fur et à mesure de l'évolution des dossiers.

Tranches de ressources *	Ressources mensuelles	
	Personne seule :	Couple:
Tranche 0	de 0€ à 0€	de 0€ à 1492,07€
Tranche 1	de 0€ à 0€	de 1492,08€ à 1558€
Tranche 2	de 0€ à 961,07€	de 1558,01€ à 1662€
Tranche 3	de 961,08€ à 1084€	de 1662,01€ à 1823€
Tranche 4	de 1084,01€ à 1270€	de 1823,01€ à 2044€
Tranche 5	de 1270,01€ à 1331€	de 2044,01€ à 2123€
Tranche 6	de 1331,01€ à 1485€	de 2123,01€ à 2268€
Tranche 7	de 1485,01€ à 1699€	de 2268,01€ à 2546€
Tranche 8	de 1699,01€ à 2107€	de 2546,01€ à 3054€
Tranche 9	Supérieures à 2107€	Supérieures à 3054€

\*Mode de calcul des tranches. Revenu brut global Avis d'imposition 2022 divisé par 12.



## La CFTC pour la défense de vos acquis



Tranches de ressources	Aide à domicile		Portage de repas	Habitat		Aides Techniques		Fournitures Incontinence
	Paris et Province	Alsace Moselle		Pourcentage des travaux	Maximum de l'aide	Pourcentage des travaux	Maximum de l'aide	
	Base Horaire: 25,60€	Base horaire: 25,80€						
Tranche 0	24,06 €	24,26 €	3,09 €	67%	3 973 €	67%	1 133 €	100 €
Tranche 1	24,06 €	24,26 €	3,09 €	63%	3 735 €	63%	1 065 €	100 €
Tranche 2	24,06 €	24,26 €	2,90 €	59%	3 498 €	59%	996 €	100 €
Tranche 3	21,25 €	21,45 €	2,75 €	53%	3 142 €	53%	896 €	100 €
Tranche 4	18,69 €	18,89 €	2,47 €	47%	2 787 €	47%	795 €	100 €
Tranche 5	14,59 €	14,79 €	2,14 €	37%	2 194 €	37%	626 €	75 €
Tranche 6	11,26 €	11,46 €	1,94 €	33%	1 957 €	33%	558 €	75 €
Tranche 7	7,94 €	8,14 €	1,71 €	27%	1 601 €	0%	0 €	75 €
Tranche 8	6,14 €	6,34 €	1,31 €	20%	1 186 €	0%	0 €	75 €
Tranche 9	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €

Tranches de ressources	Petits Travaux		Aide aux aidants		Aide au Déménagement		Aide retour à domicile suite hospitalisation	
Tranche 0	90%	183,40 €	90%	3 441 €	100%	749 €	90%	1 902 €
Tranche 1	90%	183,40 €	90%	3 441 €	100%	749 €	90%	1 902 €
Tranche 2	80%	163,00 €	86%	3 288 €	95%	712 €	86%	1 817 €
Tranche 3	70%	142,70 €	79%	3 020 €	90%	674 €	79%	1 669 €
Tranche 4	60%	122,30 €	73%	2 791 €	80%	599 €	73%	1 543 €
Tranche 5	50%	101,90 €	64%	2 447 €	70%	524 €	64%	1 352 €
Tranche 6	40%	81,50 €	49%	1 873 €	50%	375 €	49%	1 035 €
Tranche 7	30%	61,10 €	35%	1 338 €	35%	262 €	35%	740 €
Tranche 8	20%	40,80 €	27%	1 032 €	25%	187 €	27%	571 €
Tranche 9	0%	0 €	20%	765 €	0%	0 €	27%	571 €

Tranches de ressources	Téléalarme	Hébergement temporaire	Garde à domicile	Accueil de jour		Conseil en ergothérapie		Maintien à domicile en soins palliatifs
				Hébergement	Transport			
Tranches 0 à 3: 90%	25,62 €	29,11 €	2 911 €	23,29 €	11,62 €	100%	300 €	3 522 €
Tranches 4 à 6: 60%	17,08 €	19,41 €	1 941 €	15,52 €	7,75 €	70%	210 €	3 522 €
Tranches 7 à 8: 20%	5,69 €	6,47 €	647 €	5,17 €	2,58 €	50%	150 €	3 522 €
Tranche 9: 0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50%	150 €	2 994 €

### Tranche 0 à 8 :

Aide à la pédicurie : 20 € sur la 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séance

Participation au reste à charge de certains produits pharmaceutiques

### Non soumis au barème :

- Aide à la caution à l'entrée en EHPAD : 900 €
- Dons aux centenaires : 310 €
- Aide aux transports pour les déplacements chez un professionnel de santé
- Aide aux transports et à l'hébergement pour les cures thermales
- Actions collectives organisées par le service social : Neuropep's, Formation des aidants familiaux, café des aidants...
- Secours financier en cas de difficultés budgétaires ponctuelles. Etc.
- Retour d'une aide pour les fournitures incontinence aux bénéficiaires de l'APA.

Tranches de ressources	Auditive	Dentaire	Optique	Aide Financière Autre
	maximum	maximum	maximum	maximum
<b>Tranche 0</b> non adhérent mutuelle: 92% adhérent mutuelle:100%	1 316,52 € 1 431 €	1 215,32 € 1 321 €	506,92 € 551 €	1 722,24 € 1 872 €
<b>Tranche 1</b> non adhérent mutuelle: 92% adhérent mutuelle:100%	1 316,52 € 1 431 €	1 215,32 € 1 321 €	506,92 € 551 €	1 722,24 € 1 872 €
<b>Tranche 2</b> non adhérent mutuelle: 88% adhérent mutuelle:100%	1 259,28 € 1 431 €	1 162,48 € 1 321 €	484,88 € 551 €	1 647,36 € 1 872 €
<b>Tranche 3</b> non adhérent mutuelle: 81% adhérent mutuelle:100%	1 159,11 € 1 431 €	1 070,01 € 1 321 €	446,31 € 551 €	1 516,32 € 1 872 €
<b>Tranche 4</b> non adhérent mutuelle: 73% adhérent mutuelle: 93%	1 044,63 € 1 330,83 €	964,33 € 1 228,53 €	402,23 € 512,43 €	1 366,56 € 1 740,96 €
<b>Tranche 5</b> non adhérent mutuelle: 64% adhérent mutuelle: 84%	915,84 € 1 202,04 €	845,44 € 1 109,64 €	352,64 € 462,84 €	1 198,08 € 1 572,48 €
<b>Tranche 6</b> non adhérent mutuelle: 49% adhérent mutuelle: 69%	701,19 € 987,39 €	647,29 € 911,49 €	269,99 € 380,19 €	917,28 € 1 291,68 €
<b>Tranche 7</b> non adhérent mutuelle: 35% adhérent mutuelle: 55%	500,85 € 787,05 €	462,35 € 726,55 €	192,85 € 303,05 €	655,20 € 1 029,60 €
<b>Tranche 8</b> non adhérent mutuelle: 27% adhérent mutuelle: 47%	386,37 € 672,57 €	356,67 € 620,87 €	148,77 € 258,97 €	505,44 € 874,84 €
<b>Tranche 9</b>	<b>pas de participation</b>			

## Politique vacances

La politique vacances 2023 obtient un franc succès.

Pour les mineurs qui le souhaitent, il reste encore quelques disponibilités sur certaines destinations. De même l'ANGDM met régulièrement en place des activités de proximité en fonction des régions.

Pour tout renseignement sur les prestations ASS ou politique vacances de l'Agence, n'hésitez pas à vous rapprocher des correspondants locaux de votre Syndicat CFTC, le Syndicat qui vous informe.

L'équipe CFTC



## Mais où va le monde...?

La crise de la Covid aurait-elle exacerbé l'agressivité des gens ?

Il ne se passe plus un jour sans que les médias relaient les horreurs commises.

Monsieur ou Madame tout le monde pète les plombs, on se lâche à la moindre contrariété. Il n'y a plus de retenue, de respect et de dialogue, la violence verbale ou physique est devenue monnaie courante, comme un exutoire. On peut se demander si la Covid avec ses confinements successifs n'y est pas pour quelque chose, certaines personnes perdent toute mesure et se sentent dans leur bon droit en toute circonstance.

Mais il y a également un regain d'agressions envers nos élus locaux. Les maires sont devenus des cibles privilégiées se trouvant au premier plan dans nos communes et villes. C'est celui ou celle sur qui certains vont s'acharner et pire commettre des exactions du genre incendies volontaires, dégradations et agressions pouvant aller jusqu'à la tentative d'homicide. Le cap de la simple menace a été largement dépassé. Nos élus sont devenus des boucs émissaires pour tout ce qui dérange ou tout simplement ne convient pas ou ne plaît pas. Il n'y a plus de limites. On ne peut tout de même pas mettre tous les maires de France sous protection policière.

C'est retour vers le futur à l'époque du Far West et de ses règlements de comptes à ok corall. Si vous avez le malheur de vous trouver au mauvais moment au mauvais endroit, vous risquez votre vie. Une balle perdue et c'est fini ! L'ensauvagement de la société est devenu une triste réalité.

Est-ce que les médias en parlent plus ou effectivement la situation s'aggrave réellement ?

Les crimes divers et variés se multiplient ; quelqu'un dérange ou contrarie, on le tabasse ou on l'élimine, infanticides, parricides, féminicides... Le personnel soignant n'est pas épargné avec les crimes commis dans l'enceinte d'un hôpital par un individu soi-disant irresponsable qu'on laisse libre de ses faits et gestes jusqu'à ce qu'il commette l'irréparable. Les médecins et pharmaciens, eux aussi prennent des risques ; il y a de plus en plus d'agressions envers ceux qui nous soignent et nous viennent en aide, comme les pompiers.

Et que dire de cet enfant de 8 ans malade, qui voulait simplement assister avec ses parents à un match de foot et supporter son équipe favorite. Quels monstres sans cœur s'attaquent à un gamin et lui arrachent son maillot parce qu'ils le considèrent comme un ennemi. Il s'agit pour moi de débilés décérébrés de la pire espèce qui méritent un châtiment à la hauteur du geste. Le dernier en date est cet individu qui a commis l'horreur de s'attaquer au couteau, à des enfants en bas âges et à tous ceux qui se sont mis en travers de sa route. Et tout cela va crescendo !

La liste n'est malheureusement pas exhaustive. L'humain a ceci de plus que l'animal, il pense et comme le disait René DESCARTES « je pense donc je suis ». Or, certains oublient de penser au bien fondé de leurs actes et se laissent aller à leurs plus bas instincts.

M.U.

## Brève...

### Un solvant potentiellement cancérigène détecté dans l'eau de neuf régions françaises

C'est un chapitre de l'étude menée par l'Anses, durant deux ans, et publiée en avril dernier, qui est passé relativement inaperçu.

Le 1,4-dioxane, un solvant, classé comme cancérigène possible pour l'homme, a pourtant été détecté dans l'eau de neuf régions françaises par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, pointe lundi 3 juillet Le Parisien.

Le 1,4-dioxane est utilisé depuis les années 60, notamment en tant que solvant dans la production de peintures, vernis, colorants ou antigels. L'Anses pointe également qu'il peut être utilisé dans des détergents, des déodorants, des shampoings, des cosmétiques et des pesticides, mais aussi dans l'industrie pharmaceutique, la production de textiles ou encore l'industrie papetière.

Le rejet de ce solvant est lié « aux pratiques d'élimination des déchets chimiques ou aux rejets d'eau résiduaires ». Mais en raison de ses propriétés, le 1,4-dioxane est très mobile dans les sols et peut donc contaminer les eaux souterraines. C'est ce qui a été détecté dans neuf régions françaises : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Occitanie. La région francilienne est la plus touchée selon Le Parisien, avec quatre usines de production d'eau potable présentant des résultats positifs au produit, dont deux dans les Yvelines, l'un présentant une concentration maximale à 4,8µg/l (microgrammes par litre), soit le record de France.

Pour mieux comprendre les implications de la présence du 1,4-dioxane, d'autres investigations vont être menées par l'Anses en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS). En attendant, l'Agence précise au Parisien que « l'eau distribuée sur les communes concernées est de bonne qualité pour les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et compte tenu des connaissances scientifiques actuelles ».

Le 1,4-dioxane commence à peine à intéresser les agences sanitaires à travers le monde pour ses effets potentiellement dangereux pour l'homme. Pour le moment, en France, il ne fait l'objet d'aucune réglementation. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a quant à elle pour le moment fixé le critère de qualité à 50µg/l pour l'eau potable, soit bien au-dessus des seuils détectés dans les sites d'Île-de-France.

Source : www.tf1info.fr



## Allocation de rentrée scolaire pour la rentrée 2023-2024 :

Le montant de l'ARS (après CRDS) pour la rentrée scolaire 2023-2024 est de :

- 398,04 € pour un enfant ayant atteint 6 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier qui suit la rentrée et n'ayant pas atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et pour un enfant plus jeune déjà inscrit en classe préparatoire ;
- 420,61 € pour un enfant âgé de 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 15 ans à cette même date ;
- 434,56 € pour un enfant âgé de 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

En hausse de 5,6 % sur un an en 2 temps (4 % en août et 1,6 % en avril 2023), ces montants sont identiques en métropole et en outre-mer (sauf à Mayotte où les montants sont légèrement plus élevés).

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les parents doivent déclarer au préalable que leur enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2023 dans la rubrique « Mon Compte » sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales - caf.fr - ou à partir de l'application mobile « CAF - Mon Compte ».

Comme chaque année, l'ARS sera versée en août 2023, juste avant la rentrée scolaire.

## Fin des tarifs réglementés de gaz naturel :

Le 30 juin marque la fin des tarifs réglementés du gaz pour les particuliers. Les clients bénéficiant encore de ce tarif à cette date basculent automatiquement vers le nouveau contrat Gaz Passerelle d'Engie, dont le prix du kWh varie tous les mois, en fonction notamment de l'indice de référence publié par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). En juillet, le basculement vers Gaz Passerelle permet de réaliser jusqu'à -19,4 % sur sa facture annuelle pour un client chauffé au gaz, par rapport aux tarifs réglementés du gaz publiés au mois d'avril. Mais attention, cette baisse n'est pas acquise, puisque le tarif évolue mensuellement. Néanmoins, la publication de ce tarif à la baisse est une bonne nouvelle pour les consommateurs ayant choisi de rester fidèles aux tarifs réglementés. Les autres n'ont plus la possibilité d'accéder à ce tarif.

Actuellement, les tarifs du gaz marquent une forte baisse, due à la chute des coûts d'approvisionnement entre juin et juillet. Ainsi, le prix repère pour juillet, publié par la CRE le 19 juin dernier se situe en dessous du niveau du bouclier tarifaire sur le gaz. Il permet donc de réaliser des économies, à condition que les fournisseurs s'appuient sur ce tarif pour bâtir leur grille tarifaire. Ce prix reste en

effet indicatif et les fournisseurs déterminent librement leurs tarifs. La conjoncture est donc excellente pour comparer les offres. Pour faire le bon choix, les particuliers peuvent se rendre sur le comparateur national mis en place par le médiateur de l'énergie (energie-info.fr).

## Feuille de paie : mention du montant net social :

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023, une nouvelle mention, libellée « montant net social », sera inscrite sur le bulletin de paie. Il est constitué, de l'ensemble des sommes brutes correspondant aux rémunérations et revenus de remplacement versés par les employeurs à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture, etc.), diminuées des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables. Grâce à cette mention, les salariés pourront retrouver facilement les ressources à déclarer à la CAF ou à la MSA pour bénéficier de leurs droits.

La réforme implique également d'autres changements de présentation pour le bulletin de paie :

- Les libellés seront plus lisibles et hiérarchisés ;
- Les cotisations et contributions sociales obligatoires, qui sont déduites de la rémunération brute pour calculer le revenu net « social », seront isolées des cotisations à des régimes facultatifs, et des autres retenues ou versements ;
- L'harmonisation de l'affichage de certains avantages, remboursements ou déductions afin de permettre aux salariés de mieux comprendre le montant net qu'ils reçoivent.

## Nouvelle hausse des taux d'usure pour les crédits immobiliers :

En juillet 2023, les banques sont autorisées à consentir des crédits immobiliers jusqu'à 5,09 % pour les prêts à taux fixe de 20 ans. Le taux d'usure atteint 4,84 % pour les prêts immobiliers d'une durée de 10 à 20 ans (prêts à taux fixe).

Pour rappel, la révision du taux d'usure se fait désormais tous les mois du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> juillet 2023, et non plus tous les trimestres, comme c'était le cas jusque-là.

## Revalorisation des allocations chômage :

L'allocation minimale et la partie fixe de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi sont revalorisées de 1,9 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Livret A, LDDS, LEP : les nouveaux taux officiels au 1<sup>er</sup> août :

Le taux du Livret A va être maintenu à 3 % le 1<sup>er</sup> août.

Cette fois néanmoins, le taux du Livret A pourrait rester supérieur à la hausse des prix à partir de l'année prochaine. La Banque de France anticipe en effet un retour à un taux d'inflation de 2,2 % pour 2024 et à moins de 2 % pour 2025.

Le Livret de développement durable et solidaire (LDDS), dont le taux est identique à celui du Livret A, va également rester à 3 %. Enfin, le Livret d'épargne populaire (LEP) va rester le livret le plus rentable, avec un taux de 6 %. Ce livret réservé aux épargnants modestes va bénéficier d'un vrai coup de pouce puisqu'il doit en principe être strictement corrélé à l'inflation. Son plafond va par ailleurs être relevé, de 7.700 € à 10.000 €.

Vous ne pouvez en souscrire un en 2023 que si votre revenu fiscal de référence (RFR) de 2021 ne dépasse pas 21 393€ pour une part de quotient familial, plus 5 713,20 € par demi-part supplémentaire, le résultat obtenu étant arrondi à l'euro supérieur.

## Impôt 2023 : les CDD bénéficient d'un abattement fiscal plus élevé qu'avant :

Chaque mois, le montant de l'impôt sur le revenu est déduit sur le salaire, la pension de retraite ou l'allocation chômage. Pour cela, l'employeur, la caisse de retraite ou Pôle emploi utilise le taux de prélèvement à la source communiqué par l'administration fiscale. Calculé sur la base de la dernière déclaration des revenus du contribuable, ce pourcentage tient compte des revenus et de la composition de son foyer.

Si cette règle est simple à appliquer pour ceux qui travaillent en CDI (Contrat à durée indéterminée), les choses se compliquent pour les personnes qui changent régulièrement d'employeur et cumulent des périodes de travail et de chômage.

Afin d'éviter que le barème du taux de prélèvement à la source pénalise ceux qui ont des contrats de travail de courte durée, des règles spécifiques sont prévues pour les salariés en CDD (Contrat à durée déterminée) ou en contrat de mission de travail temporaire, lorsque la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 2 mois.

Dans la limite des deux premiers mois d'embauche, les grilles s'appliquent aux versements effectués au titre ou au cours d'un mois après un abattement égal à 50 % du Smic (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) net imposable mensuel (CGI art. 204 H, III, 1, d, al. 2).

Suite à la hausse du montant mensuel net imposable du salaire minimum de croissance, qui s'élève, au 1<sup>er</sup> mai 2023, à 1 432,85 €, le montant de l'abattement applicable aux contrats courts en vigueur à compter de cette même date est égal à 716 € (1 432,85 / 2).

**Par exemple :** pour un CDD de 2 semaines dont le montant imposable est de 2 000 €, l'assiette du prélèvement

à la source devra être de 1 287 € (2 000 – 713). C'est sur cette somme que le taux neutre est appliqué.

Même en cas de renouvellement ou de prolongation de ces contrats, l'abattement restera limité aux 2 premiers mois de salaire.

## Plus d'emballage plastique pour les fruits et légumes :

Endives, salades, champignons, carottes, cerises, framboises, myrtilles et autres groseilles ne seront bientôt plus vendus sous plastique. C'est ce que le décret n° 2023-478, publié au Journal officiel du 21 juin 2023 et entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023, affirme.

« Ce décret est pris en application de la loi Anti-gaspillage et économie circulaire (Agec) qui interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la vente au détail de fruits et légumes frais dans des emballages plastiques », sauf quelques exceptions, indique le site de l'administration française.

Toutefois, un conditionnement « composé pour tout ou partie de matière plastique est autorisé jusqu'au 31 décembre 2023 afin de permettre l'écoulement des stocks d'emballage ».

## Electricité : la facture va augmenter de 10 % à partir du 1<sup>er</sup> août :

Le gouvernement débranche le bouclier tarifaire. À partir du 1<sup>er</sup> août, les tarifs de l'électricité vont augmenter de 10 %. L'information donnée mardi 18 juillet au matin par Les Echos a été confirmée dans la foulée de sources ministérielles. La hausse concernera l'ensemble des ménages, ainsi que les toutes petites entreprises disposant de compteurs de 36 kilovoltampères. Le surcoût moyen estimé par le quotidien représente un peu plus de 150 € par an, soit 13 € par mois. En janvier dernier, les prix de l'énergie avaient déjà augmenté de 15 % pour 20 millions de foyers.

## Doublement du bonus réparation :

Le bonus réparation, mis en place le 15 décembre 2022 à destination des personnes voulant faire réparer un appareil électrique ou électronique, va doubler à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le montant de l'aide, qui oscillait entre 10 à 45 €, va par conséquent pouvoir monter jusqu'à 90 € en fonction des produits.

Sont concernés par le bonus réparation : fers à repasser, tables de cuisson, appareils photos numériques, mais aussi perceuses, lave-linge, ou encore téléphones et ordinateurs...

Sources : leparticulier.lefigaro.fr  
actu.fr  
capital.fr  
liberation.fr

## Signature de l'accord AT/MP...

Le Bureau confédéral de la CFTC a décidé de signer l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la prévention, la réparation et la gouvernance de la branche accidents du travail et maladies professionnelles.

Cet accord concerne la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) du régime général de la sécurité sociale, et définit également ses moyens d'actions et sa gouvernance.

Il stipule par exemple que la prévention primaire doit être mise en avant et de faire de la branche AT/MP un réel acteur de la prévention. Alors qu'elle est actuellement gérée par l'assurance maladie, l'accord prévoit que la branche AT/MP devienne autonome en se dotant d'un conseil d'administration propre et strictement paritaire. Cette gestion paritaire vise également à s'assurer que les excédents de la branche AT/MP que lorgne régulièrement le gouvernement restent bien alloués à la santé au travail.

La CFTC se félicite que l'accord établisse le lien de cause à effet entre organisation du travail et risques psychosociaux ; ce qui place l'employeur devant ses responsabilités et confère au dialogue social les possibilités d'y remédier.

De plus, le patronat a accepté l'abaissement de 5 points (passant à 20%) du taux d'incapacité permanente minimum requis pour faire reconnaître l'origine professionnelle d'une maladie hors tableau, pour que le dossier puisse être examiné par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

En signant un troisième ANI en 2023 après celui sur le partage de la valeur et celui sur la transition écologique et dialogue social, les organisations patronales et de salariés montrent tout le dynamisme du paritarisme et du dialogue social.

Si la CFTC se réjouit de la place prise par la prévention primaire dans l'accord, cette place aurait dû faire l'objet de propositions concrètes, notamment sur le contrôle des entreprises lors de l'attribution de subventions prévention.

En effet, il ne faudrait pas que les bonnes intentions affichées en matière de prévention primaire s'arrêtent au stade du vœu pieu, comme pourraient en témoigner les différences entre les crédits alloués à celle-ci (Après accord la prévention représentera un peu moins de 0,35 % du budget AT/MP avec 386M€ quand la réparation pèse plus de 13,5 milliards.

En revanche, et malgré sa signature, la CFTC regrette l'absence de mesures concernant la traçabilité individuelle des expositions professionnelles. Elle continuera à se battre pour une meilleure reconnaissance des expositions aux risques chimiques notamment dans le cadre de la lutte contre les cancers professionnels.

Source : [www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)

Le Bureau national de la CFDT a également décidé de signer l'accord national interprofessionnel AT/MP.

Ainsi, la branche AT/MP se positionne désormais comme un acteur de la prévention primaire « en particulier » et entend pour cela enrichir la politique de prévention sur les risques professionnels jugés « prioritaires » en développant un travail en réseau avec les autres acteurs (comités techniques, employeurs, représentants du personnel notamment).

« La prévention était la priorité des priorités sur laquelle nous voulions avancer », déclare la cheffe de file CFDT Catherine Pinchaut. « C'est pourquoi nous demandons la transformation de la commission AT/MP en conseil d'administration strictement paritaire et autonome au sein de la Cnam, faisant évoluer ses missions et ses prérogatives et lui conférant une pleine autonomie sur le sujet. »

Dans l'immédiat, la CFDT se satisfait de la mise en place d'une « commission des garanties » qu'elle réclamait et dont la mission sera précisément d'harmoniser le niveau des rentes versées au regard des taux d'incapacité déclarés.

La CFDT se félicite également d'avoir obtenu que le taux à partir duquel il est possible de bénéficier de la prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PC RTP) soit abaissé. Cette somme destinée à financer l'assistance d'une personne pour aider à effectuer les actes ordinaires de la vie courante est attribuée actuellement à partir d'un taux d'incapacité évalué à 80 %. Les signataires de l'accord demandent un abaissement à 40 % de ce taux afin d'élargir l'assiette des bénéficiaires.

L'opportunité - actée - d'étudier un allongement de la durée de l'allocation temporaire d'incapacité pourrait aider les victimes à se réinsérer professionnellement. Aujourd'hui versée au salarié depuis la date de l'avis d'incapacité prononcée par le médecin jusqu'au jour de son licenciement ou son reclassement à un autre poste, elle est limitée à un mois, une durée jugée trop courte pour la CFDT qui a demandé qu'elle soit révisée à la hausse.

Les organisations syndicales ont obtenu in extremis un abaissement du taux d'incapacité autorisant l'accès à la reconnaissance des pathologies hors tableau. Ce taux passe finalement de 25 % à 20 % et les organisations syndicales ont obtenu qu'une étude de faisabilité, dans les deux prochaines années, travaille sur une nouvelle trajectoire à la baisse.

Source : [www.syndicalismehebdo.fr](http://www.syndicalismehebdo.fr)

## Comment sécuriser nos données personnelles ?



Les 9 règles d'or de Jean-Jacques LATOUR, « M. Cyber-sécurité) chez [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr).

### 1 S'équiper d'un antivirus

C'est la porte blindée qui sécurise vos numéros de comptes, mails, photos... Il faut en avoir un sur votre ordinateur et vérifier qu'il se met à jour régulièrement, mais aussi sur votre mobile. Il en existe sous Android, pas sous Apple.

### 2 Limiter nos infos au strict minimum

Si certaines mentions sont obligatoires (marquées d'un astérisque) pour réaliser vos opérations en ligne, d'autres restent facultatives. Alors, inutile de faire du zèle en précisant votre vraie date de naissance, votre adresse ou votre numéro de téléphone, si cela n'est pas indispensable. Autre option (hors sites officiels) : utiliser un pseudo.

### 3 Créer une messagerie consacrée à internet

C'est cette adresse que vous communiquerez à tous les sites « non officiels » pour vos achats... Un truc simple pour débusquer instantanément une tentative de phishing ! Car jamais les impôts, Ameli ou votre banque ne vous écriraient sur votre adresse « non officielle » [superchouette.com](mailto:superchouette.com) !

### 4 Marquer tous nos documents

Pour voler votre identité, les escrocs se servent notamment des dossiers de demande de location. La parade ? Avant chaque envoi, marquez en travers des documents (carte d'identité, RIB, fiche de paie...) « copie transmise le », en précisant la date, « pour tel objet » (ex : la location d'un appartement à...).

### 5 Sécuriser nos messageries

Elles regorgent d'infos (RIB...) et permettent de se connecter à nos comptes Facebook, Instagram... Optez pour un mot de passe complexe et unique (12 caractères au minimum, dont un spécial, un mix de chiffres et de lettres, une majuscule) ou utilisez un générateur de mots de passe comme KeePass (gratuit), et activez la double authentification pour valider la connexion avec votre mobile.

### 6 Éviter les sources de virus

Ne cliquez jamais sur un lien reçu d'un expéditeur incon-

nu. Renoncez aux sites illégaux de streaming et autres, et surtout veillez à ne rien télécharger dessus. De même, n'activez jamais une mise à jour de vos logiciels en dehors des circuits habituels.

### 7 Mesurer nos propos sur les réseaux sociaux

L'actualité montre tous les jours à quel point les réactions peuvent s'avérer disproportionnées et violentes. La modération est de mise et la discrétion recommandée.

### 8 Conserver le moins possible de données personnelles sensibles sur nos ordinateurs ou nos mobiles

Les documents d'identité ou des documents administratifs doivent idéalement être stockés sur une USB ou un disque dur externe, que vous branchez uniquement quand vous en avez besoin. Pensez également à sauvegarder votre répertoire téléphonique !

### 9 S'abstenir de montrer son visage

C'est préférable et impératif si vos propos et vos vidéos peuvent se retourner contre vous (en cas de cyberharcèlement ou de chantage...).

Source : *Version Femina*

## Protégez vos appareils

Il ne faut pas se dire que nous n'avons rien à cacher. Tout le monde est concerné.

Voici des astuces antipiratages :

**Pour l'ordinateur :** Ciptez votre disque dur avec BitLocker sur Windows, FileVault sur Mac ; créez deux sessions de travail (administrateur et utilisateur), avec des mots de passe distincts ; n'utilisez pas de clé USB étrangère.

**Pour le téléphone mobile :** Optez pour un code de connexion fort ou pour la biométrie (visage...). Activez la fonction localisation pour verrouiller et effacer vos données à distance en cas de vol. Pour charger l'appareil hors domicile, évitez les bornes publiques ; équipez-vous d'une batterie externe.

# Mineurs CFTC du Nord/Pas-de-Calais : Entrevue avec FILIERIS



Jean-Marie HANOT, responsable depuis 30 ans de la section syndicale des Mineurs CFTC de Bruay la Buissière et Bully, Président des Etam et Ouvriers et ancien administrateur SSM du Pas-de-Calais, a sollicité la tenue d'une réunion à FILIERIS auprès du Directeur Monsieur Nicolas BLANCHART et du Président, Gilbert LECHARDEUR, au vu de la situation « Santé » du Régime minier.

Cette réunion a eu lieu le 25 avril dernier à FILIERIS LENS en présence de la délégation CFTC composée de Jean-Marie HANOT, Sylvie et Serge HOLBE.

Monsieur BLANCHART a répondu à toutes les questions posées.

- L'attente pour un rendez-vous chez un spécialiste est de 4 mois et il y a aussi le manque de médecins référents. M. BLANCHART répond qu'il s'agit d'un problème national et pas seulement chez FILIERIS. La pénurie de médecins traitants et spécialistes est récurrent et le maximum est fait pour soigner au mieux les patients. Les médecins de Lille ne sont pas intéressés par la région de Valenciennes et Bruay, ils préfèrent Lens et Douai.
- En ce qui concerne les pharmacies du Régime minier, il en reste huit et tôt ou tard elles seront fermées.
- Pour les opticiens la concurrence est rude.

- Enfin, la question cruciale est celle concernant la Convention d'Objectifs et de Gestion. M. BLANCHART ambitionne, avec la Direction de FILIERIS, de rénover le maximum de centres de santé et dispensaires dont beaucoup sont des passoires énergétiques. Les travaux ont été exécutés à Douai. Ils sont en cours à Lens et Valenciennes. Pour la région de Bruay la Buissière, ils seront très vite entrepris ; c'est-à-dire La Mosraie, le centre Louis Dussart, le dispensaire Alsace Lorraine ainsi que Barlin et Meeux. Tout doit être terminé pour 2024 afin de réassurer la continuité de la COG et présenter des centres de santé rénovés pour la Région Nord/Pas-de-Calais.

Nous devons la réussite des rénovations à M. BLANCHART, un homme dynamique et compétent, soutenu par le Président Gilbert LECHARDEUR.

La réunion du 25 avril fut enrichissante et nous remercions Messieurs BLANCHART et LECHARDEUR d'avoir bien voulu nous consacrer ces deux heures. Nous pouvons être rassurés quant à l'avenir de FILIERIS.

La délégation CFTC remercie M. BLANCHART pour son accueil.

Pour la CFTC Mineurs  
Jean-Marie HANOT



# Formations fédérales



## À Paris...

La Fédération a organisé une formation FIME pour les nouveaux élus Louis Vuitton à Paris.

16 stagiaires ont participé à cette formation animée par Maurice STELLA.

Nous leur souhaitons la bienvenue à la CFTC et les félicitons pour la réussite de leurs élections.



## À Niederbronn...

La formation de mai s'est tenue à Niederbronn du 15 au 17 ; une CSE + Nego PAP animée par Maurice STELLA et Ouardia LOMBARDI. 16 stagiaires y ont participé.

- Les points suivants ont été abordés :
- Présentation du PAP
- Accord CSE
- Compétences CSE + de 50 salariés
- Attribution du CSE
- Les élus, les mandatés
- Les moyens
- Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel

Bonne chance à tous pour les élections qui vont arriver !



## À Niederbronn...

La formation RPS s'est tenue à Niederbronn du 14 au 16 juin. 14 stagiaires ont participé à cette session animée par Nathalie FRAZIER en binôme avec Maurice STELLA.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Accueil et recueil des besoins et attente
- Définition des RPS et enjeux
- Factures de risques psychologiques chiffres
- Définition du stress
- La situation de travail
- Analyse code réglementaire
- Démarche de prévention, les RP leurs rôles

En conclusion, je constate d'année en année que le monde du travail se dégrade. Il y a de moins en moins d'humanité, alors que le travail devrait apporter sérénité et bonheur.



À très très vite et je vous souhaite de passer un très bel été.

Joseph MUNICH  
Responsable Formation CMTE

# Plan de formation 2023



Chers Amis,

La Fédération CFTC-CMTE prend en compte vos souhaits et attentes en ce qui concerne la Formation, afin de répondre efficacement à nos adhérents sur le terrain dans le contexte social difficile que nous traversons.

La Représentativité résulte aussi de votre engagement ; la formation sera votre force !

Si vous ne pouvez participer à une formation à laquelle vous êtes inscrits, merci de prévenir le plus rapidement possible le Secrétariat Formation de votre absence.

**Nous comptons sur vous !**

Joseph MUNICH



## VOUS PRENEZ SOIN DES AUTRES, à nous de vous donner un **coup de pouce !**

Vous vous occupez d'un proche (enfant, conjoint ou parent) dépendant, handicapé ou souffrant d'une maladie de longue durée ? **Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, vous pouvez bénéficier de solutions concrètes et personnalisées pour vous épauler.**

**Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet [malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)**

### Janvier 2023

du 11 au 13 janvier  
P  
Élections professionnelles

### Février 2023

du 8 au 10 février  
NIEDERBRONN  
Élections professionnelles

### Mars 2023

du 15 au 17 mars  
DIJON  
FIME

### Avril 2023

du 5 au 7 avril  
BE  
Communication orale

### Mai 2023

du 15 au 17 mai  
NIEDERBRONN  
CS Nég. PAP

### Juin 2023

du 14 au 16 juin  
NIEDERBRONN  
RPS

### Septembre 2023

du 27 au 29 septembre  
DIJON  
Élections professionnelles

### Octobre 2023

11 au 13 octobre  
NIEDERBRONN  
DS + RSS

### Novembre 2023

du 8 au 10 novembre  
DIJON  
Développer sa section

### Décembre 2023

du 13 au 15 décembre  
PARIS  
FIME



Inscrivez-vous à la Fédération CFTC-CMTE  
171, Avenue Jean Jaurès - 75019 PARIS  
auprès du Secrétariat Formation :

01 44 63 19 95

[secretariat-formation@cftc-cmte.fr](mailto:secretariat-formation@cftc-cmte.fr)

Responsable Formation : Joseph MUNICH



# Santé - Prévoyance - Solidarité



## Engagés à vos côtés

Expertise

Proximité

Solidarité

Paritarisme

Contactez-nous  
au 01 49 57 45 06  
ou 01 49 57 16 50

